

Décision

Générale

colonial

Décision n° 640 accordant une subvention de 50.000 francs à la mission Cathodique, à litre de contributions aux œuvres d'intérêt social.

n° 640

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 7 août 1934 portant extension aux colonies des dispositions du décret du 25 juin 1924 sur le contrôle des subventions aux sociétés, modifié par le décret du 19 juin 1936

Sur la requête de Mgr Bernardin Hoffmann, préfet apostolique de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de cinquante mille francs (50.000 fr.) est accordée à la Mission catholique de la Côte française des Somalis, représentée par Mgr Bernardin Hoffmann, au titre de contribution aux œuvres d'intérêt social.

Art. 2

— Cette dépense est imputable au

chapitre 14 article 5, paragraphe 1er (exercice 1950).

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.